

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/30

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 14 septembre 2020 à 19H30
A l'Hôtel de Ville

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 18

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Olivier GROSSE, Alexandre RIESE, Mmes Valérie DITTLY, Josiane SCHWEY, Martine FROELICHER, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Elisabeth BOURGEOIS
Membres absents excusés : Mme BARBIER Nathalie

◇◇◇◇◇◇◇◇

**CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES A TITRE
PERMANENT – COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE
ELECTORALE**

Par délibération n° en date du 19 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé la constitution entre autres, de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale.

La composition des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes de 1 000 habitants et plus est prévue à l'article L. 19 du code électoral. Dans les communes où deux listes au moins ont obtenu des sièges de conseillers municipaux lors du dernier renouvellement du conseil municipal, deux membres sont issus de listes minoritaires de manière à garantir la présence de l'opposition dans la composition des commissions de contrôle. Il est rappelé que, ni le maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent en être membres.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide ;

Art. 1. : de procéder à l'élection des membres devant composer la commission de contrôle de la liste électorale **sans distinction de liste.**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 19

Nombre de suffrages exprimés pour chaque liste : 19

Nombre de sièges à répartir selon la représentation proportionnelle: 5 (3+2)

Président : **MAZERAND** Denis

Membres titulaires (3+2) : **GROSSE** Isabelle, **SCHWEY** Josiane, **FISCHER** Karine, **UNTEREINER** Alexis, **HENRY** Jean-Marc

Art. 2 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Le Maire de Reding,

Denis LOUTRE

